

MAIRIE DE CHEVINAY



CHEVINAY
69210

Mairie de CHEVINAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Délibération n° 8 – Séance du 28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril
le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Christian DERBOUL, Maire

Présents : Frédéric PAULOIS, Françoise LEMERLE, Louis PASCUAL, Liliane DENIS, David LECOANET, Sandrine THOMAS, Chrystel ANTOINE, Cédric JOLY, Caroline GIMENEZ.

Absent excusé : Virginie LAMONTAGNE pouvoir donné à Françoise LEMERLE, Hervé MOISSONNIER pouvoir donné à Cédric JOLY, Paul CALVET pouvoir donné à Frédéric PAULOIS, Johann RONY pouvoir donné à Louis PASCUAL, Iléna PONS pouvoir donné à Chrystel ANTOINE.

Date de convocation : 23 avril 2026

OBJET : Création d'un Comité Consultatif d'Action Sociale

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 novembre 2020 concernant la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2143-2, qui prévoit que le Conseil Municipal peut créer des Comités Consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la Commune,

Ces Comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil Municipal. Sur proposition de Monsieur le Maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque Comité est présidé par un membre du Conseil Municipal, désigné par le Maire.

Les Comités peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des membres du Comité.

Ils peuvent par ailleurs transmettre au Maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Considérant qu'il est souhaitable de créer un Comité Consultatif d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- d'instituer un **Comité Consultatif d'Action Sociale** pour toute la durée du présent mandat,
- de fixer sa composition à onze membres dont sept non élus,
- de nommer **Madame Françoise LEMERLE, Présidente du Comité,**
- de nommer en tant qu'**élus** :
 - **Caroline GIMENEZ**
 - **Sandrine THOMAS**
 - **Johann RONY**
- de nommer en tant que **non élus** :
 - **Mathieu SABATIER**
 - **Céline SIMPLOT**
 - **Jacques YVOREL**
 - **Marie-Hélène RIBAGNAC**
- de préciser que ce Comité Consultatif pourra être consulté, à l'initiative du Maire sur tout projet d'action sociale de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Christian DERBOUL



Certifiée exécutoire par dépôt en Préfecture